



L'an deux mil dix-neuf, le 22 juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mr José DOMINGUEZ, Maire

Présents : M. AUBRY M – M. DELINOTTE J.C. - M. DEVAUX E. - Mme PECHÉUX A - Mme PRUVOST D. - Mme DE ANTONIO S.

Excusés : Mme LEBRUN D. - M. DOMINGUEZ D. - M. BAILLON - Mme PIRES A - M. GOULET S.

Absents : M. MANGAS I. - M. HURLAIN M.

Procuration : Mme LEBRUN D. pour Mme DE ANTONIO S.

ORDRE DU JOUR

- 1- Encaissement de chèques de remboursement.**
- 2- Décision modificative sur le budget.**
- 3- Demandes de Subventions**
- 4- Salle communale : dénomination et documents relatifs à son utilisation.**
- 3- Question diverses.**

Mme PECHÉUX Aurore est désignée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 18/04/2019, 23/04/2019 et 16/07/2019 à l'unanimité.

1 – Encaissement des chèques émis pour la commune

Suite à des dégradations au terrain de pétanque, les agents ont effectué les réparations. La personne responsable des faits a remboursé les frais engagés.

Délibération pour permettre à la Mairie d'encaisser ce chèque et pour pouvoir à l'avenir encaisser tout chèque émis pour la commune.

NON : 0

Abstention : 0

OUI : Unanimité

2- Modification du Budget.

Le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative concernant une opération d'ordre, afin de passer les frais d'étude et d'insertion dans la presse des travaux de la salle communale du chapitre 2031 au chapitre 2313.

NON : 0

Abstention : 0

OUI : Unanimité

3 – Demandes de subvention.

- **I.L.C.G.** : accord pour une subvention de 200€ **à l'unanimité**.
- **Argonnescence** : accord pour la subvention demandée de 240€ (8 personnes des Islettes concernées) **à l'unanimité**.
- **Ecole primaire de Clermont en Argonne** : pour un enfant des Islettes à l'occasion d'un voyage scolaire en septembre. La demande est refusée sur la base d'une précédente délibération du Conseil Municipal qui avait décidé de refuser les demandes de subvention pour des écoles extérieures aux Islettes, sauf dans le cas d'un enseignement spécialisé.
1 abstention.
- **Ecole de musique de Sainte-Menehould** : refus **à l'unanimité**, dans la mesure où nous avons une école de musique sur notre territoire.

4 – Salle communale.

Proposition de dénommer la salle communale « Salle de la Biesme » acceptée à l'unanimité.

Barème de location accepté à l'unanimité à condition de reconsidérer les tarifs après le premier hiver pour évaluer leur pertinence.

Contrat de location et règlement intérieur accepté à l'unanimité, tout en y rajoutant les précautions à prendre pour l'entretien du parquet.

Une convention d'utilisation des vestiaires est à l'ébauche. Elle sera transmise par mail aux conseillers pour avis et échanges.

5 - Questions diverses

➤ Eau :

- L'arrêté de restriction d'eau a été pris par rapport au faible rendement actuel de la source de Beauchamps qui permet à peine de maintenir le niveau réglementaire du fluor.

- Projet Jardin de Fallia :
 - Nous avons obtenu les subventions maximum pour le projet du jardin de Fallia.
 - Les appels d'offre vont suivre.

- Dépense de carburant 2018 :

Concernant l'augmentation des dépenses en carburant, le point a été fait.

Pour rappel :

- **En 2017 : 4831€**
- **En 2018 : 7244€.**

Une commande de décembre 2017 a été réglée en avril 2018. En reprenant le montant de cette facture en la remettant sur le budget 2017, on arrive à un budget essence pour :

- **2017 de 6053€**
- **2018 de 6039€.**

La consommation est constante tous les ans (500l.). A cette explication il faut aussi ajouter l'augmentation des prix des carburants.

- Déchets verts :

Les résidus de tonte seront dorénavant épandus sur le terrain communal de Broda afin d'économiser des transports à Sainte Ménéhould. Les tailles d'arbres continuent à y être emmenés.

- Mettre en place des carnets de bord dans les véhicules. Il existe déjà le carnet de sortie de gasoil.

- Incendies au Bas-village :

Deux nouveaux feux (tas de bois) dont un a nécessité l'intervention des pompiers et de la gendarmerie, sont venus s'ajouter aux précédents.

Pour le moment nous n'avons pas connaissances des suites de l'enquête.

- Vol de plants aux entrées du village, côté cimetière et côté Senades.

- Les nouveaux tarifs de la redevance incitative ont été vus en conseil communautaire et vont figurer sur notre site internet.

- Le 30/09/2019, la "Germaine" sera présente aux Islettes, au stade Dominique VIGOUR. A l'initiative de la Communauté de Communes, ce véhicule va faire le tour de notre territoire afin de rencontrer nos administrés et de recueillir leurs besoins, leurs propositions, en termes de vie sociale.

Séance levée à 21h15
La secrétaire de séance
Aurore PECHEUX

